Envoyé en préfecture le 07/06/2025
Reçu en préfecture le 07/06/2025
Publié le
ID : 062-216202713-20250604-DEL2025_12-DE

COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Lundi 2 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 26 mai 2025.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Etienne DILLY, Joseph CARLIER, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE, Doriane DELHEZ, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU ;

Absents excusés : Frédéric LELEU

Secrétaire de séance : Dorothée ANNEBICQUE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 12 /2025 : Subvention aux associations 2025

- UNION MUSICALE DE DOHEM 5 000 €
- LAFC 3 810 €
- YOGABES 150€

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 04/06/2025
et publication le 05/06/2025

Dohem, le 04/06/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le secrétaire de séance